

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
Du 31 Mars 2022**

Membres présents : 10

Membre excusé : 1 Lonchamp Jean-François

Membre absent : 0

- ORDRE DU JOUR :**
- *Approbation du Compte-rendu du 13 Janvier 2022*
  - *Projet vente de terrain*
  - *Comptes administratifs et comptes de gestion 2021*
  - *Budgets 2022*
  - *Vote des taxes locales – taux 2022*
  - *SYDED – reversement de la taxe finale d'électricité*
  - *Cession bail Baudoz (Port Titi) – droit de préférence*
  - *Déclarations d'intention d'aliéner*
  - *Convention passage conduite eau Syndicat Tareaux*
  - *Subventions aux associations*
  - *Affaires diverses*
    - *Tenue des scrutins*
    - *Convention Espace Sans Tabac*
    - *divers*

**1. Approbation du compte rendu du 13 janvier 2022**

Aucune observation, le compte-rendu du 13 janvier 2022 est validé.

**2. Projet vente de terrain**

Le nouveau propriétaire des parcelles 178 et 179 a un projet de construction. Il souhaite acquérir du terrain communal, du domaine public (abords du chemin de la croix) pour une surface d'environ 230 m<sup>2</sup>. Il propose un prix d'achat de 180 € / m<sup>2</sup> : le Conseil accepte, à l'unanimité, cette proposition et valide la vente du terrain pour ce montant.

Ce terrain doit faire l'objet d'un déclassement du domaine public et d'un bornage (à la charge de la commune).

**3. Comptes administratifs et comptes de gestion 2021**

Le Conseil municipal constate la concordance entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion 2021.

Il approuve les comptes tels que présentés (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote).

**4. Budgets 2022**

Le Conseil vote les budgets comme suit :

BOIS	Fonctionnement	Dépenses	153 800 €
		Recettes	178 779.61 €
	Investissement	Dépenses	30 000 €
		Recettes	30 000 €
EAU	Fonctionnement	Dépenses	65 398 €
		Recettes	53 398 €
	Investissement	Dépenses	81 326.50 €
		Recettes	81 326.50 €

COMMUNE	Fonctionnement	Dépenses	256 347.87 €
		Recettes	266 347.87 €
	Investissement	Dépenses	119 004.06 €
		Recettes	119 004.06 €

### **5. Impôts locaux – vote des taux 2022**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

Les taux pour 2022 sont votés comme suit :

- Taxe foncier bâti            23.01 %
- Taxe foncier non bâti      9.29 %
- CFE                                12.79 %

### **6. SYDED – Reversement de la taxe finale de la consommation d'électricité**

Le SYDED perçoit la TFCE payée par les ménages sur les factures d'électricité. Il propose de reverser 25 % de la taxe perçue, aux communes.

Le Conseil accepte cette proposition.

### **7. Cession Port Titi - droit de préférence**

Les Consorts Baudoz ont l'intention de vendre leur maison située à Port Titi. Les parcelles concernées appartiennent à la commune et font l'objet d'un bail de longue durée. De ce fait, la commune a le droit de préférence et est prioritaire si elle souhaite acheter ce bien.

Le Conseil, à l'unanimité, renonce à son droit de préférence.

Succession de Monsieur Chays à Port Titi : le Conseil est informé de la situation et dans le cas d'une succession, la commune n'a pas de préférence.

### **8. Déclarations d'intention d'aliéner**

- Vente de Monsieur Bourgeois Frédéric (Champ Veloutin) à Monsieur Deknuydt et Mme Robert : la commune ne préempte pas.
- Vente de Bonnaudet / Boyer (Les Chalets du lac) à Madame Coeurdevey : la commune ne préempte pas.

### **9. Convention passage conduite eau – syndicat des tareaux**

Accord du conseil pour renouveler la convention de passage de la conduite d'eau pour 9 ans, renouvelable. La conduite du syndicat passe sur de la forêt communale et fait l'objet d'un loyer d'environ 175 € / an.

### **10. Subventions aux associations**

Le Conseil reconduit le montant des subventions 2021.

### **11. Affaires diverses**

- Point sur la tenue de scrutins pour les élections présidentielles et législatives.
- Convention Espaces sans tabac : la Ligue contre le cancer fournit des panneaux. Le conseil décide d'apposer des panneaux au niveau des 2 abri-bus et autorise Monsieur le maire à signer la convention.
- Courrier de l'ACCA des Grangettes qui a pour projet de dissoudre l'association existante et de créer une association intercommunale avec les chasseurs de St Point Lac. Le Conseil accepte de rédiger un nouveau bail, au nom de l'AICA, avec les mêmes conditions qu'actuellement.
- Urbanisme : de nouveaux courriers sont adressés aux personnes qui ne respectent pas les conditions imposées par le PLU ou qui ne déposent pas de demandes avant travaux.

Questionnement sur la hauteur des haies.

- Projet de certaines communes de la CCLMHD d'adhérer au Parc Naturel Régional du Haut Jura. Information et réflexion à avoir.
- Téléthon 2022 : demande de J.Letoublon de Mouthe pour organiser un téléthon sur le territoire de la communauté de communes. Une réunion est prévue le 6 avril à 20 h 30 à la salle des fêtes des Longevilles, pour toutes les personnes intéressées.
- Réflexion sur un don financier en faveur de l'Ukraine.
- Repas fête des mères et repas des anciens à organiser en mai et juin 2022.
- Point sur le syndicat de transport Rive Gauche.

La séance est levée à 22 H 50  
Les Grangettes, le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Le Maire,

